



Horaires d'ouverture :
lundi, mardi, mercredi et vendredi **8h30 à 16h30**
jeudi **12 h à 16h30** (fermé au public le jeudi matin)

Rendez-vous à prendre sur **place**, par **téléphone** ou sur **www.clermont-ferrand.fr** - Rubriques Démarches.
DÉLAI DE PRISE DE RENDEZ-VOUS : 45 JOURS OUVRÉS MAXIMUM

Présence obligatoire avec son représentant.e légal.e lors du dépôt du dossier
AUCUN RETARD NE SERA TOLÉRÉ

Dépôt du dossier sur rendez-vous le : à :

Obligatoire : connaître les dates et lieux de naissance de ses parents

1^{RE} DEMANDE

- Photos couleur moins de 6 mois (tête nue – sans lunettes – fond gris) dans un photomaton ou photographe agréé
- Acte de naissance moins de 3 mois **sauf** si :
 - * né.e à Clermont-Ferrand
 - OU
 - * né.e dans une commune où l'État civil est dématérialisé
 - OU
 - * passeport en cours de validité ou périmé de moins de 5 ans
- Justificatif de domicile de moins de 1 an
- Pièce d'identité du représentant.e légal.e
- Passeport de l'enfant si celui-ci en possède un

RENOUVELLEMENT

- Photos couleur moins de 6 mois (tête nue – sans lunettes – fond gris) dans un photomaton ou photographe agréé
- Justificatif de domicile de moins de 1 an
- Pièce identité du représentant.e légal.e
- Ancienne carte d'identité
- Passeport de l'enfant si celui-ci en possède un lorsque la carte d'identité est périmée depuis + de 5 ans

PERTE/VOL

- Photos couleur moins de 6 mois (tête nue – sans lunettes – fond gris) dans un photomaton ou photographe agréé
- Justificatif de domicile de moins de 1 an
- Acte de naissance moins de 3 mois sauf si commune où l'État civil est dématérialisé
- Pièce d'identité du représentant.e légal.e
- Déclaration de perte remplie sur place ou **de vol** à faire dans un commissariat de Police ou Gendarmerie nationale
- Timbres fiscaux **25 €** à acheter dans un bureau de tabac ou sur internet : timbres.impots.gouv.fr

Justificatifs de domicile acceptés (originaux ou imprimés avant le rendez-vous) :

- ✓ factures électricité, gaz, téléphone fixe ou mobile, eau ou loyer d'une agence immobilière,
- ✓ impôts sur le revenu de l'année en cours, taxe d'habitation ou taxe foncière,
- ✓ attestation d'assurance habitation,
- ✓ attestation d'hébergement d'un organisme.

- > Si pré-demande en ligne sur le site ants.gouv.fr : fournir le numéro de la pré-demande ou le récapitulatif
- > Si vous êtes hébergé.e : fournir une attestation d'hébergement + pièce d'identité de l'hébergeant et son justificatif de domicile



Divorce ou séparation > jugement obligatoire complet

Garde alternée > justificatifs de domicile des 2 parents et pièce d'identité du parent demandeur